



Solidaires, unitaires, démocratiques

Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
sud.aubevoye@renault.com
Aubevoye le 28 janvier 2003 numéro 77

La section Syndicale SUD d'Aubevoye vous souhaite à vous et à vos proches une

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENSUELLE DES DELEGUES DU PERSONNEL SUD D'AUBEVOYE DU 17 JANVIER 2003

1°) Plan de promotion :

Les délégués du personnel SUD d'Aubevoye demandent le plan de promotion 2003 par service, pour les APR et ETAM du site.

Réponse de la direction :

Globalement 42% des APR et ETAM sont concernés.

ETAM : 66% Augmentation.

33% Promotion (changement de coefficient).

APR : 44% Promotion (changement de coefficient).

56% Augmentation.(indice, prime et complément de carrière).

COMMENTAIRES SUD :

La distribution des rallonges et des promotions s'est déroulée, dans la bonne vieille tradition, pas beaucoup d'élu(e)s, mais énormément de déçu(e)s.

En cette période de l'année, il y a aussi les cadeaux : ceux décidés par notre hiérarchie qui donne à ceux qui ont bien travaillé et bien su rendre service, et puis ceux qui sont bloqués pour des années car ils ne sont pas dans le " moule ".

Privé depuis déjà plusieurs années, un certain nombre d'entre nous pourra encore attendre le bon vouloir de nos chefs d'UET. C'est peut être valorisant d'avoir le pouvoir, mais c'est aussi dégradant de décider de bloquer la promotion de certains pendant 5 à 10 ans (voir plus) sans la moindre explication, seulement du mépris. Cela n'a même plus de sens si ce n'est que d'abuser de son pouvoir et de créer un climat conflictuel négatif, permanent, nuisible à tous, et à l'entreprise en particulier.

Nous resterons très vigilants sur ces points de blocage des promotions et nous invitons tous les salariés concernés à nous contacter.

L'indice " officiel " du coût de la vie aura été de 2.3% en 2002, pour 2 % d'augmentation générale. Et " Que Choisir " a calculé que les prix courants ont augmenté de 8%. L'érosion de nos salaires continue donc tous les ans un peu plus.

2°) BILAN DE L'ANNEE 2002 POUR LES APR, ATP et ETAM DU C.T.A :

Pour l'année 2002, par service :

Combien de changement de coefficient ?

Combien de compléments de carrière revalorisés ?

Combien de passages à l'indice supérieur ?

Réponse de la direction :

47% de l'ensemble des APR et ATP sont concernés :

50% : Augmentation (indice, complément de carrière ou prime)

50% : Promotion (changement de coefficient).

39% des ETAM sont concernés :

50% : Augmentation.

50% : Promotion (changement de coefficient).

3°) C.E.F. : Compte Epargne Formation

Les délégués du personnel SUD d'Aubevoye demandent la moyenne (au 31/12/02) par service des comptes C.E.F. des APR et des E.T.A.M.

Réponse de la direction : vous n'êtes pas signataire de l'accord ARTT, la réponse est donnée dans la commission " suivi de l'accord ".

COMMENTAIRES SUD :

Ne faisant pas partie des " heureux signataires ", nous ne pouvons pas connaître ces chiffres,

Nous espérons que les signataires vous feront part de cette réponse.

4°) Horaires de travail :

a) Les délégués du personnel demandent le point des heures supplémentaires effectuées au mois de Décembre 2002 au CTA par service.

b) Le point des heures de roulage par service au mois de Décembre 2002.

Réponse de la direction : deux tableaux ont été remis lors de la séance (consultables sur les tableaux affichage " direction ")

COMMENTAIRES SUD :

Le tableau a été établi par direction, alors que nous le demandions par service.

La question sera réitérée lors de la prochaine séance, nous espérons que la direction aura une lecture correcte de notre demande.

Nota : Cette dernière remarque concerne aussi les questions 1 et 2.

5°) Distributeurs :

Les délégués du personnel SUD d'Aubevoye demandent un tableau comparatif des tarifs entre Décembre 2002 et Janvier 2003 (boissons, sandwiches etc...), après le changement de sous traitant.

Le tableau présenté par la direction ne correspond pas tout à fait à la réalité du terrain.

En effet le thé est passé : de 0.30 Euro à 0.35 Euro

les barres chocolatées : de 0.65 Euro à 0.80 Euro

les plats cuisinés : de 2.45 Euros à 2.50 Euros

Il est à noter que quelques produits nouveaux ont été rajoutés et que nous comptons sur vous pour nous remonter tous les problèmes ou remarques concernant cette nouvelle société de distribution.

Nous regrettons que le CHSCT d'Aubevoye ne fut pas consulté à cette occasion.